

INTÉRIALE



L'OFFRE PRÉVOYANCE DE VOTRE COLLECTIVITÉ

***Recommandée
par votre employeur***

***Réservé aux agents des collectivités
adhérentes à la convention
de participation CDG 31
Titulaires - Contractuels***

- PRÉVOYANCE
- SERVICES
- ACTION SOCIALE
- PRÉVENTION

Cette convention de participation est en vigueur jusqu'au 31/12/2023 suite à prorogation d'une année.

La confiance, *notre force*



LA MUTUELLE & VOUS

Des prestations de qualité à votre service

Intériale offre des solutions personnalisées, une qualité de service certifiée et un environnement d'entraide et de solidarité entre ses adhérents. Près de **535 000 bénéficiaires** nous font déjà confiance pour leur protection sociale.

Intériale est soucieuse d'adapter ses offres aux besoins spécifiques des agents des collectivités territoriales.

VOTRE PRÉVOYANCE

Ce que garantit votre statut en cas d'ITT*

AFFILIÉ À LA CNRACL
(temps complet ou non complet
supérieur ou égal à 28h / semaine)

Congé maladie
ordinaire

Congé longue
maladie

Congé longue
durée

3
mois

9
mois

12
mois

AGENT
TERRITORIAL
TITULAIRE

AFFILIÉ À L'IRCANTEC
(temps non complet
inférieur à 28h / semaine)

Congé maladie
ordinaire

Congé grave
maladie

3
mois

9
mois

12
mois

24
mois

Indemnisation
Intériale
Indemnisation
employeur

CONGÉ MALADIE
ORDINAIRE

Ancienneté entre
4 mois et 2 ans

Ancienneté entre
2 ans et 3 ans

Ancienneté
supérieure à 3 ans

1
mois

2
mois

3
mois

AGENT
TERRITORIAL
CONTRACTUEL

Indemnisation
Intériale
Indemnisation
employeur

CONGÉ GRAVE
MALADIE

Ancienneté
supérieure à 3 ans

12
mois

24
mois

Indemnisation
Intériale
Indemnisation
employeur

* Incapacité Temporaire totale de Travail

VOS GARANTIES

Pour préserver votre niveau de vie en cas de coup dur, votre collectivité vous propose le **pack Prévoyance Intériale**.

BASE

MAINTIEN DE SALAIRE
en cas d'Incapacité Temporaire de Travail

MAINTIEN DE SALAIRE
en cas d'Invalidité Permanente*

NIVEAU DES GARANTIES

95%⁽¹⁾ du traitement de référence net

90% du traitement de référence net

OPTIONS

MAINTIEN DES PRIMES
en cas d'Incapacité de Travail

PERTE DE RETRAITE suite à une invalidité

DÉCÈS

NIVEAU DE LA GARANTIE

45% des primes nettes en complément
des primes versées par l'employeur

45% des primes nettes en cas de non versement
des primes par l'employeur

90% de la perte de retraite

100% du traitement de référence net

⁽¹⁾ Indemnisation maximale dans les conditions de la garantie contractuelle sur la base d'un mois de 30 jours.

* Jusqu'à l'âge légal de la retraite.



- Pas de délai de stage*
- Pas de questionnaire médical
- Pas de limite d'âge
- Aucun frais d'adhésion ou de dossier

*pour toute adhésion dans un délai de 12 mois à compter de la date d'ouverture du contrat ou de la date d'embauche.

Traitement Indiciaire Brut (TIB)

+ Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

= TRAITEMENT DE RÉFÉRENCE



VOS SERVICES



GARANTIES ASSISTANCE⁽¹⁾

En cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail ou d'Invalidité

- Informations médicales, juridiques et vie pratique
- Assistance psychologique
- Aide ménagère

En cas d'Incapacité Temporaire Totale de Travail

- Aide au retour à l'emploi

(1) Garanties Assistance assurées par IMA Assurances.

En cas d'Invalidité

- Conseil social
- Relais service à la personne

En cas de décès

- Aide à l'organisation des obsèques
- Prise en charge des enfants de moins de 15 ans

ACTION SOCIALE



Fidèle à ses valeurs de solidarité, Intérieure développe l'action sociale en faveur de ses adhérents en difficulté.

Micro prêt social : prêt bonifié pour financer des projets de vie dans un cadre social.

Participation de
votre employeur

VOS COTISATIONS

BASE

TAUX DE COTISATIONS 2023

Cotisation en cours

MAINTIEN DE SALAIRE en cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail	0,99 %
MAINTIEN DE SALAIRE en cas d'Invalidité Permanente	0,38 %
TOTAL	1,37 %

- Les prestations sont calculées à partir du traitement de référence net.
- Les cotisations sont calculées sur la base du traitement de référence brut.

OPTION

MAINTIEN DES PRIMES en cas d'Incapacité de Travail (primes nettes en complément des primes par l'employeur)	1,05%
MAINTIEN DES PRIMES en cas d'Incapacité de Travail (primes nettes en cas de non versement des primes par l'employeur)	1,23%
PERTE DE RETRAITE suite à une invalidité	0,17%
DÉCÈS	0,32%

Tarifs exprimés en TTC et incluant la Taxe Sur les Conventions d'Assurance (TSCA) taux en vigueur ce jour.



Exemple de cotisation

Alexandra M., ayant un traitement de référence de 1 800 €, souhaite se couvrir avec la garantie maintien de salaire en cas d'incapacité temporaire de travail et invalidité.

La cotisation mensuelle de Alexandra M. s'élève à 24,66 €.

COMMENT ADHÉRER ?

Vous êtes assuré(e) par un autre organisme

Adressez à votre assureur un courrier de résiliation par lettre recommandée avec AR en observant un préavis de 2 mois avant la date anniversaire de votre contrat*.



* Si la date de votre préavis est dépassée, vous pouvez bénéficier de la Loi Châtel en adressant le courrier de résiliation dans les 20 jours à compter de la date de réception de votre échéancier.

Vous n'êtes pas assuré(e)

**Complétez un
bulletin d'adhésion**
Daté et signé



Vous êtes déjà assuré(e) chez Intérieure

Remplissez un bulletin d'adhésion daté et signé pour adhérer à cette offre.



Adressez votre dossier complet

aux Ressources Humaines
de votre collectivité

+ Joignez les pièces demandées :

- Une copie recto/verso de la pièce d'identité
- Un RIB
- Une copie du dernier bulletin de salaire



Plus D'INFOS



Votre contact Intérieure dédié :
Marianne MARBLEU



06 82 78 71 31
marianne.marbleu@interiale.fr

INTÉRIALE

INTÉRIALE — Siège social : 32, rue Blanche, 75009 Paris — www.interiale.fr
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, N° SIREN : 775 685 365

**MUTUALITÉ
FRANÇAISE**
MEMBRE DE LA

afaq
ISO 9001
Qualité
ATMOR CERTIFICATION

Intérieure est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS cedex 09.

(1) **IMA ASSURANCES** Société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9 - Immatriculée au RCS de Niort n° 481 511 632.

Édition Novembre 2022 – Document publicitaire non contractuel établi en fonction de la réglementation applicable au jour de la publication. Crédit photos : Shutterstock.